



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

louise.curtis@tc.gc.ca

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Amendment - Amendement

004

Proposal To: Transport Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

On behalf of the bidder, by signing below, I confirm that I have read the entire bid solicitation including the documents incorporated by reference into the bid solicitation and I certify that:

1. The bidder considers itself and its products able to meet all the mandatory requirements described in the bid solicitation;
2. This bid is valid for the period requested in the bid solicitation;
3. All the information provided in the bid is complete, true and accurate; and
4. If the bidder is awarded a contract, it will accept all the terms and conditions set out in the resulting contract clauses included in the bid solicitation.

Proposition à : Transports Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s).

En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que :

1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions;
2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions ;
3. tous les renseignements figurant dans la soumission sont complets, véridiques et exacts; et
4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions

Title – Sujet		
Études de cas sur les installations portuaires canadiennes de traitement des déchets		
Solicitation No. – N° de l'invitation		Date
T8080-230334		30 Novembre 2023
Client Reference No. – N° référence du client		
T8838-230081		
GETS Reference No. – N° de référence de SEAG		
Solicitation Closes L'invitation prend fin		Time Zone Fuseau horaire
at – à	02:00 PM – 14h00	Eastern Standard Time (EST)
on – le	14 Decembre 2023	Heure Normale de l'Est (HNE)
F.O.B. - F.A.B.		
Plant-Usine: <input type="checkbox"/>	Destination: <input checked="" type="checkbox"/>	Other-Autre: <input type="checkbox"/>
Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à :		
Louise Curtis		
Area code and Telephone No. Code régional et N° de téléphone		E-mail Courriel
343-571-8834		louise.curtis@tc.gc.ca
Destination – of Goods, Services, and Construction:		
Destination – des biens, services et construction		
National Capital Region		

Instructions: See Herein

Instructions : Voir aux présentes

Delivery required -Livraison exigée	Delivery offered -Livraison proposée
See Herein – Voir aux présentes	
Jurisdiction of Contract: Province in Canada the bidder wishes to be the legal jurisdiction applicable to any resulting contract (if other than as specified in solicitation)	
Compétence du contrat : Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)	
Vendor/firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	
e-mail - courriel	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



L'amendement 004 est porté à;

1) Pour répondre aux questions posées par Industry

Q1) Les spécifications de l'appel d'offres mentionnent que "le consultant devra visiter un minimum de six (6) ports sélectionnés (côte Est, côte Ouest, Grands Lacs) pour observer les opérations relatives à la gestion des déchets depuis le moment où ils quittent un navire jusqu'à la fin de leur cycle de vie, soit par le recyclage, l'incinération ou la mise en décharge, ainsi que le déchargement et le traitement ultérieur et l'élimination des déchets liquides". "Pourriez-vous confirmer que le "traitement ultérieur" mentionné dans cette phrase ne concerne que les déchets liquides, étant donné que les options de traitement des déchets solides concernent le recyclage, l'incinération ou la mise en décharge ?

R1) Oui, le traitement ultérieur est exclusif au traitement des eaux usées.

Q2) Il n'y a pas d'indication sur le nombre et le type de navires pour lesquels il est demandé de faire des observations et d'obtenir des informations. Pourriez-vous donner une indication sur les types de navires et sur le nombre de navires à prendre en compte par type de navire pour les données de référence ?

R2) Il n'y a pas de quota pour le nombre de navires car l'objectif est d'obtenir des données de base et d'observer les interactions autant que possible sur place. Le projet étant une étude de cas, le nombre de navires sera déterminé par les discussions avec le responsable du projet lors des réunions méthodologiques et par la durée pendant laquelle le contractant peut rester sur place.

Q3) Les bateaux de pêche sont-ils inclus dans cette étude ? Les engins de pêche doivent-ils être pris en compte ?

R3) Tout navire qui peut être observé est inclus dans cette étude. Si des engins de pêche sont rejetés, il faut en tenir compte.

Q4) Les commentaires et observations doivent-ils se limiter aux déchets plastiques et liquides ? Ou doivent-elles prendre en compte tous les déchets solides, en mettant l'accent sur les déchets plastiques ?

R4) Tous les déchets doivent être observés, car certains d'entre eux peuvent être contaminés par des plastiques, mais l'accent est mis sur les déchets plastiques.

Q5) Faut-il s'adresser aux armateurs pour obtenir davantage d'informations sur les processus de déchargement ?

R5) Dans la mesure du possible, le port peut toutefois contribuer à créer cette relation avec certains navires.

Q6) Le cahier des charges mentionne les navires visités, mais la description des tâches ne mentionne pas la visite des navires eux-mêmes. Le consultant doit-il accéder aux navires et collecter des données sur les installations de traitement et de prétraitement des déchets à bord des navires où des observations seront effectuées ?

R6) Il ne s'agit pas d'une exigence et il existe déjà une connaissance de base de la manière dont les navires traitent les déchets à bord (toutefois, si l'occasion se présente, avec l'accord du navire et du port, le consultant pourrait entreprendre cette démarche en tant que preuve anecdotique pour une étude de cas).

Q7) Pourriez-vous confirmer que le consultant n'aura pas à effectuer de recherches pour confirmer la participation des différentes parties prenantes et que cet aspect du processus relèvera de la responsabilité de Transports Canada ?

R7) Oui, c'est confirmé

Tous les autres termes et conditions restent les mêmes